

Strasbourg, le 18 juin 2015  
[de09f\_15.doc]

**T-PVS/DE (2015) 9**

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE ET DU MILIEU  
NATUREL DE L'EUROPE

**Comité Permanent**

35e réunion  
Strasbourg, 1-4 décembre 2015

**RAPPORT DE LA REUNION DU GROUPE DE SPECIALISTES SUR LE  
DIPLOME EUROPEEN DES ESPACES PROTEGES**

*Document préparé par la  
Direction de la Gouvernance démocratique*

---

*This document will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.  
Ce document ne sera plus distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire*

### Table des matières

1.	Rapport de la réunion .....	3
2.	Annexe I : Liste des participants .....	17
3.	Annexe II : Ordre du jour.....	21
4.	Annexe III : Projets de résolutions pour l’octroi et le renouvellement du DE en 2015 .....	23
5.	Annexe IV : Avis de 2015 et projets de résolutions annexés.....	26
6.	Annexe V : Projet de résolution sur le retrait du DE .....	35

## **Rapport de la réunion**

Le Groupe de spécialistes du Diplôme européen des espaces protégés s'est réuni à Strasbourg le 13 mars 2015. Le Comité permanent/le Bureau est invité à :

- prendre note du rapport de la réunion du Groupe de spécialistes ;
- examiner, en vue de les communiquer au Comité des Ministres avant le 1er septembre 2015 pour examen et adoption éventuelle, les projets de Résolutions (Annexe III) sur :
  - l'octroi du Diplôme européen des Espaces protégés aux Aires protégés de Vashlovani (Géorgie),
  - le renouvellement du Diplôme européen des Espaces protégés au Parc national Weerribben-Wieden (Pays-Bas) ;
- prendre note des avis du Groupe de Spécialistes élaborés suite aux évaluations exceptionnelles réalisées sur les lieux :
  - au Parc national de Podyji (République tchèque) et au Parc national de Thayatal (Autriche),
  - au Parc national de la forêt de Bavière (Allemagne),

et examiner les projets de résolution en annexe pour soumission éventuelle au Comité des Ministres pour examen et adoption éventuelle (Annexe IV);

- examiner le projet de résolution proposant le retrait du Diplôme européen des espaces protégés octroyé au Parc national de Poloniny (République slovaque) et (pour information) l'Avis adopté en 2013 par le Groupe de spécialistes sur le Diplôme européen des espaces protégés (Annexe V).

## 1. Accueil et ouverture de la réunion

La réunion est ouverte le lundi 13 mars 2015 par le Président, M. Peter Skoberne (Slovénie) et par M. Øystein Størkersen (Norvège), Président du Comité permanent de la Convention de Berne.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Groupe, aux experts, aux représentants des espaces et aux membres du Secrétariat. Il souhaite tout particulièrement la bienvenue au nouveau membre de la Turquie, qui remplace Mme Burcu Bursali, et remercie Mme Bursali pour son travail. Le Président se félicite en outre de la présence à la réunion de deux anciens présidents du Groupe et du Président du Comité permanent. La liste des participants figure en Annexe I.

Le Président du Comité permanent félicite les membres du Groupe et les représentants des espaces diplômés pour avoir créé un des premiers réseaux de sites naturels importants au monde. Il souligne la nécessité de la collaboration internationale et l'importance du Diplôme européen des espaces protégés pour protéger la diversité biologique et préserver les sites au bénéfice de l'humanité et des autres créatures vivantes. Il encourage enfin les membres du Groupe et les gestionnaires d'espaces diplômés à se tourner vers la Convention de Berne chaque fois qu'ils ont besoin d'aide dans leur mission.

## 2. Adoption du projet d'ordre du jour

*Document pertinent: T-PVS/DE(2015) 1*

Le Groupe adopte le projet d'ordre du jour tel qu'il figure à l'Annexe II.

## 3. Informations générales sur les activités de la Convention de Berne pertinentes pour les travaux du Groupe

Le Secrétariat communique des informations sur les diverses réunions organisées dans le cadre de la Convention de Berne et de ses Groupes d'experts, et décrit les sujets examinés. Le calendrier des activités peut être consulté à l'adresse: [http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/nature/calendar2015\\_FR.asp](http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/nature/calendar2015_FR.asp)

M. Eladio Fernández-Galiano, Chef du Service des Initiatives démocratiques, salue tous les participants et les remercie d'avance pour leur participation à la cérémonie du 50<sup>e</sup> anniversaire du Diplôme européen, qui se déroulera pendant la pause-déjeuner de la réunion. Il présente ensuite les principaux faits nouveaux en rapport avec les espèces exotiques envahissantes.

## 4. Brève présentation par le Président du rapport de la réunion du Groupe en 2014 et des activités entreprises au cours de l'année écoulée

*Document pertinent: T-PVS/DE(2014) 11*

Le Président décrit rapidement les résultats du travail du Groupe en 2015 et rappelle les discussions sur les divers sites récompensés par le Diplôme, et notamment ceux qui appellent une attention particulière. Le Président mentionne l'octroi du Diplôme européen à la Réserve naturelle des Desertas (Portugal) et la mise à jour du plan type pour les rapports annuels. Il évoque également la discussion sur la célébration du 50<sup>e</sup> anniversaire du Diplôme européen et les propositions du Groupe, qui se réalisent en 2015.

## 5. Candidature pour l'octroi du Diplôme européen : résultats de l'évaluation sur les lieux, discussion et propositions au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe

### ▪ Aires protégées de Vashlovani (Géorgie)

*Documents pertinents: T-PVS/DE(2014) 8; T-PVS/DE (2015) 2 et T-PVS/DE (2015) 5*

L'expert, M. Hervé Lethier (Suisse), présente les conclusions de sa visite dans les Aires protégées de Vashlovani, décrit les cinq secteurs qui composent ces aires et fait observer qu'ils partagent tous la même administration. Il précise que ces aires associent les steppes, les prairies, les forêts arides et les bosquets, les communautés semi xérophytes et des écosystèmes désertiques. Bon nombre d'espèces de flore sont endémiques, en danger ou menacées d'extinction, et plusieurs figurent sur la Liste rouge de Géorgie et sur la Liste rouge de l'UICN. Toutefois, les espèces inscrites dans les Annexes à la Convention de Berne sont peu nombreuses. D'après l'expert, il ne faut pas y voir une absence d'espèces rares, en danger d'extinction ou endémiques d'importance européenne à l'intérieur de la zone candidate ; cela révèle

plutôt qu'une révision des annexes à la Convention de Berne serait nécessaire pour améliorer autant que possible leur précision et leur représentativité de ce pan de la biodiversité paneuropéenne. La zone candidate accueille également des espèces de faune très rares et importantes pour l'Europe. L'expert signale en outre que les Aires protégées de Vashlovani ont déjà été officiellement désignés comme des sites candidats Emeraude par le Comité permanent de la Convention de Berne.

M. Lethier conclut que les Aires protégées de Vashlovani remplissent les conditions du règlement pour l'octroi du Diplôme européen des espaces protégés et ajoute qu'ils font l'objet d'un plan de gestion valable jusqu'en 2019.

M. Dimitri Beridze, Vice-Président de l'Agence des zones protégées de la Géorgie, remercie le Groupe d'examiner cette première candidature de la Géorgie au Diplôme européen des espaces protégés, ainsi que M. Lethier pour son rapport détaillé. Il insiste sur le fait que, pour les autorités, la gestion des Aires protégées de Vashlovani constitue une priorité, tout comme celle des pâturages à l'intérieur des sites protégés. Le pâturage est une activité traditionnelle en Géorgie, et les autorités souhaitent l'organiser de manière durable; l'octroi du Diplôme européen offrirait aux autorités locales et au gouvernement une motivation supplémentaire pour assurer la bonne gestion des pâturages dans les Aires protégées de Vashlovani, comme le mentionne le rapport de l'expert.

Le Groupe confirme l'intérêt européen exceptionnel de ces aires.

A l'issue des discussions sur les conditions et recommandations proposées, le Groupe décide de reformuler la recommandation sur le pâturage pour prendre en compte l'environnement socio-économique et tous les effets du pâturage, et d'ajouter une nouvelle recommandation sur la coopération transfrontalière pour la protection des grands carnivores. Le projet de résolution figure à l'Annexe III.

## **6. Renouvellement du Diplôme européen en 2015 : résultats de l'évaluation sur les lieux, discussion et propositions au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe**

### **▪ Parc national Weerribben-Wieden (Pays-Bas)**

*Documents pertinents: T-PVS/DE (2015) 3 et T-PVS/DE (2015) 5*

L'expert, M. Robert Brunner (Autriche), présente les conclusions de sa visite dans le Parc national Weerribben-Wieden, aux Pays-Bas. Il fait observer que ce parc national, qui réunit les réserves De Weerribben et De Wieden, constitue la plus vaste étendue de marais d'eau douce du nord-ouest de l'Europe. Sa gestion vise à préserver et à rétablir un état de conservation favorable pour les milieux naturels et les espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt pour la conservation. L'expert a analysé la mise en œuvre de la condition et des recommandations de la dernière résolution dont le renouvellement du Diplôme européen en faveur de ces espaces était assorti. Il note que le plan de gestion élaboré sert de fondement au travail quotidien, mais qu'il n'a pas encore été officiellement adopté par les autorités compétentes. Il présente ensuite les nouvelles conditions et recommandations dont le renouvellement du Diplôme est assorti. L'expert rappelle également le souhait exprimé par le gouvernement des Pays-Bas, qui voudrait un Diplôme européen unique pour le Parc national Weerribben-Wieden lors du renouvellement de celui-ci en 2015.

Pour conclure, M. Brunner recommande que le renouvellement soit limité à cinq ans au lieu des 10 ans habituels afin de suivre l'adoption du plan de gestion et l'évolution des aspects financiers.

Les représentants de ces espaces qui sont présents à la réunion, Mme Bea Claessens, M. Egbert Beens et M. Kragt Lammert, remercient l'expert pour son rapport et répondent aux questions des membres. Ils approuvent le renouvellement pour cinq ans et la définition du plan de gestion pour NATURA 2000 qui doit servir de document officiel et contraignant permettant de satisfaire également aux exigences du Diplôme européen.

A l'issue des discussions sur les conditions et recommandations proposées, le Groupe décide de retirer le projet de condition n° 2 sur une plus large utilisation du logo du Diplôme européen, et de la mentionner comme une exigence du Groupe pour tous les espaces diplômés.

Le Groupe approuve la proposition de l'expert visant à renouveler le Diplôme européen du Parc national Weerrribben-Wieden pour cinq ans, en insistant sur l'importance d'une adoption officielle rapide du plan de gestion. Le projet de résolution figure à l'Annexe III.

## **7. Résultats des évaluations exceptionnelles sur les lieux, discussion et projets d'avis**

### **▪ Parc national de Podyjí (République tchèque) – Parc national de Thayatal (Autriche)**

*Documents pertinents: T-PVS/DE (2015) 4 ; T-PVS/DE (2015) 5*

L'expert indépendant, M. Michael B. Usher, (Royaume-Uni), remercie les administrations des deux parcs pour leur chaleureux accueil et salue leur très étroite coopération. Il rappelle les objectifs des expertises exceptionnelles décidées par le Groupe en 2014: (1) aider à identifier les éventuelles nuisances pour les espèces et habitats menacés, de la possible construction d'un vaste parc d'éoliennes (ou de plusieurs) en Autriche du Nord, (2) évaluer la gestion de la centrale hydroélectrique de Vranov afin de garantir des débits écologiquement tolérables en aval du réservoir de Vranov, dans la Thaya et dans ses affluents et (3) évaluer l'harmonisation des réglementations sur la pêche des deux parcs.

L'expert indique également que le gouvernement provincial de Basse Autriche s'est fondé sur des analyses économiques, scientifiques et sociologiques détaillées pour abandonner le projet de parc d'éoliennes "Windpark Nord". Il présente ensuite ses 11 propositions de recommandations concernant (1) l'installation de parcs d'éoliennes, (2) le cours d'eau (Thaya/Dyje) et (3) les poissons et la pêche.

Les représentants du Parc national de Podyjí (République tchèque) présents à la réunion, Mme Lenka Reiterova et M. Robert Stejskal, remercient l'expert pour son rapport et répondent aux questions des membres.

Suite aux discussions sur les recommandations proposées, le Groupe décide de modifier le projet de recommandation n° 8 sur la gestion de la pêche et de supprimer, dans le projet de recommandation n° 11, la mention des obstacles ou la création de passerelles à poissons pour autoriser les déplacements de ces derniers.

Le Groupe décide de soumettre au Comité permanent de la Convention de Berne, via le Bureau, un avis assorti de onze recommandations aux Etats parties, et propose que le Groupe de spécialistes soit chargé du suivi de leur mise en œuvre par le biais des rapports annuels. Un projet de résolution est annexé à l'avis en vue de sa soumission éventuelle par le Comité permanent au Comité des Ministres. L'avis et le projet de résolution annexé figurent à l'annexe IV.

### **▪ Parc national de la forêt de Bavière (Allemagne)**

*Documents pertinents: T-PVS/DE (2015)8 ; T-PVS/DE (2015) 5*

La visite était organisée afin d'évaluer les nuisances potentielles sur la diversité biologique du parc d'un gigantesque projet de parc d'éoliennes envisagé à proximité. L'expert, M. Olivier Biber (Suisse), présente les conclusions de sa mission et explique que les mauvaises conditions météo ne lui ont pas permis de voir grand-chose. Il montre ensuite une carte confirmant clairement l'immensité du site d'implantation des éoliennes et sa proximité immédiate du parc national. L'expert insiste sur le fait que la zone tampon de 3 km a été réduite à 1 km, et précise les espèces qui seraient menacées par l'implantation du parc d'éoliennes envisagé. M. Biber présente en outre ses conclusions relatives au paysage. Il fait observer que les procédures d'aménagement du territoire et d'autorisation sont très complexes et suscitent des questions qui restent ouvertes. Il ajoute que d'après le Règlement, un des critères spécifiques d'octroi du Diplôme européen est la garantie que les activités humaines et les installations existant dans le voisinage ne portent pas atteinte à l'intégrité physique et biologique de l'espace protégé. Pour terminer, M. Biber présente ses cinq recommandations.

M. Hans Kiener, représentant de l'administration du Parc national de la Forêt de Bavière, répond aux questions des membres.

M. Alexander Kraus, de la sous-préfecture de Regen, qui représente l'autorité locale de délivrance des autorisations pour les parcs d'éoliennes, indique qu'aucune demande concrète de permis n'a été déposée par des investisseurs pour implanter des éoliennes dans le District de Wagensonnenriegel. Il confirme

également que si une demande de permis est déposée à l'avenir, chaque éolienne fera l'objet d'une procédure d'autorisation comprenant une étude d'impact sur l'environnement tenant compte de l'intérêt des espèces protégées en vertu des lois bavaroises, allemandes et européennes. Il souligne que le secteur concerné se situe à au moins 1000 mètres des limites du Parc national de la Forêt de Bavière. Il mentionne en outre que les parcs d'éoliennes s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie politique visant à sortir du nucléaire.

Suite aux discussions sur les recommandations proposées, le Groupe décide d'ajouter une condition rappelant la nécessité de procéder, avant toute autorisation d'implanter un parc d'éoliennes, à une étude d'impact sur l'environnement garantissant que les valeurs naturelles qui ont justifié l'octroi du Diplôme européen des Espaces protégés au Parc national de la Forêt de Bavière ne seront pas affectées de manière significative.

Le Groupe décide de soumettre au Comité permanent de la Convention de Berne, via le Bureau, un avis assorti d'une condition et de cinq recommandations aux Etats parties, et propose que le Groupe de spécialistes soit chargé de suivre leur mise en œuvre par le biais de rapports annuels. Un projet de résolution est annexé à l'avis pour soumission éventuelle par le Comité permanent au Comité des Ministres. L'avis et le projet de résolution annexé figurent à l'Annexe IV.

## 8. Rapports annuels 2014 : présentation de l'analyse globale et discussion par le Groupe

*Document pertinent: T-PVS/DE(2015) 6*

Le Secrétariat rappelle les objectifs des rapports annuels et le mandat du Groupe les concernant, qui sont définis dans la Résolution CM/ResDip(2008)1 sur le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés.

Le Secrétariat ajoute que le but de l'analyse est de faciliter l'examen des rapports annuels reçus pour 2014, et plus spécifiquement les informations sur les mesures prises pour se conformer aux conditions et/ou recommandations dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen est assorti. Même si de nombreux rapports ont été soumis avec d'importants retards, le pourcentage de rapports soumis a été de 81,94% pour 2014, contre 65,21% pour 2013. Le plan type simplifié de rapport est un des facteurs qui peut expliquer cette augmentation. Dix espaces du Diplôme ont encore utilisé l'ancien plan type de rapport et d'autres n'ont pas soumis de rapport annuel pour 2014.

Le tableau ci-dessous présente les décisions du Groupe pour chacun des espaces diplômé, hormis ceux qui appellent une attention particulière et qui sont abordés au point 9 de l'ordre du jour.

N°	Espace du Diplôme européen	Décision du Groupe Le Groupe :
1	Réserve naturelle des Hautes Fagnes, Belgique	Déplore l'absence de rapports annuels et prie les autorités de soumettre le rapport annuel pour 2015.
2	Réserve nationale de la Camargue, France	Salue les progrès dans la mise en œuvre de toutes les recommandations. Prie les autorités de faire rapport en 2015 sur l'évaluation de la mise en œuvre du plan de gestion pour 2011-2015 et sur la rédaction et l'adoption du plan de gestion pour 2016-2020.
3	Parc national du Peak District, Royaume-Uni	Salue les progrès dans la mise en œuvre de toutes les recommandations. Prie les autorités d'utiliser le nouveau format de rapports.
4	Site naturel des chutes de Krimml, Autriche	Salue les progrès dans la mise en œuvre des recommandations. Prie les autorités de faire rapport en 2015 sur l'adoption du plan de gestion du Parc national de Hohe Tauern, en intégrant la gestion des chutes de Krimml.
5	Réserve naturelle de la Lande de Lunebourg, Allemagne	<i>Voir le point 9 pour les espaces appelant une attention particulière.</i>
6	Parc national de Muddus, Suède	Salue l'application des recommandations.
7	Parcs nationaux de Sarek et	Salue l'application des recommandations.

	Padjelanta, Suède	
8	Parc national suisse, Suisse	Salue les progrès dans la mise en œuvre de toutes les recommandations ainsi que l'excellente célébration du centenaire. Prie les autorités de faire rapport en 2015 sur le trafic routier dans la zone tampon et dans la Pass dal Fuorn.
9	Parc national des Abruzzes, Lazio et du Molise, Italie	<i>Voir le point 9 pour les espaces appelant une attention particulière.</i>
10	Réserve naturelle du Wollmatinger Ried Untersee-Gnadensee, Allemagne	Salue les progrès dans la mise en œuvre des recommandations. Encourage les autorités à intensifier leurs efforts d'harmonisation des mesures de protection par une coopération entre l'Allemagne et la Suisse.
11	Réserve naturelle du Boschplaat, Pays-Bas	Salue les progrès dans la mise en œuvre des recommandations. Prie les autorités de faire rapport en 2015 sur l'évaluation de l'actuel plan de gestion et l'adoption du nouveau plan de gestion.
12	Réserve naturelle de Siebengebirge, Allemagne	Salue les progrès dans la mise en œuvre de toutes les recommandations et se félicite de l'abandon probable du projet de magasins d'usine à Königswinter.
13	Parc naturel germano-luxembourgeois, Allemagne/Luxembourg	Déplore l'absence de rapports annuels et prie les autorités de soumettre le rapport annuel pour 2015.
14	Parc national de la Vanoise, <sup>1</sup> France	Salue les progrès dans la mise en œuvre des recommandations et la bonne coopération avec l'espace diplômé "jumelé" du Parc national de Gran Paradiso (Italie). Prie les autorités de faire rapport en 2015 sur l'adoption officielle de la charte du parc.
15	Parc national de Kuşçenneti, Turquie	Se félicite de la bonne gestion du parc et de la bonne surveillance de la qualité de l'eau. Prie les autorités de faire rapport en 2015 sur l'évaluation du plan de gestion des zones humides pour 2011-2015 et sur l'adoption du plan de gestion pour la prochaine période.
16	Réserve naturelle de la Weltenburger Enge, Allemagne	Déplore l'absence de rapports annuels et prie les autorités de soumettre le rapport annuel pour 2015.
17	Parc national des Montagnes blanches de Crète, Grèce	Salue l'envoi des rapports des années précédentes et demande l'utilisation en 2015 du nouveau format de rapports. Salue les progrès dans la mise en œuvre des recommandations. Prie les autorités de faire rapport en 2015 sur l'élargissement des limites du parc proposé par l'étude écologique spécifique.
18	Réserve naturelle de Minsmere, Royaume-Uni	Salue les progrès dans la mise en œuvre de toutes les recommandations.
19	Réserve naturelle nationale de Beinn Eighe, Royaume-Uni	Salue les progrès dans la mise en œuvre des recommandations.
20	Côte patrimoniale de Purbeck (Royaume-Uni)	Salue les progrès dans la mise en œuvre de toutes les recommandations.

<sup>1</sup> Le parc national de Paradiso National (Italie) et celui de la Vanoise (France) considèrent leurs Diplômes européens comme des diplômes "jumelés".

21	Zone panoramique de Fair Isle, Royaume-Uni	Salue les progrès encourageants réalisés dans le sens du classement de la zone marine protégée (MPA) et prie les autorités de fournir, dans le rapport annuel pour 2015, des informations actualisées sur les conclusions de l'étude de <i>Marine Scotland</i> et le processus de création de la MPA.
22	Réserve naturelle de Scandola, France	<i>Voir le point 9 pour les espaces appelant une attention particulière.</i>
23	Réserve naturelle intégrale de Sasso Fratino, Italie	Salue les progrès dans la mise en œuvre des recommandations.
24	Parc national de Doñana, Espagne	Salue les progrès dans la mise en œuvre des recommandations. Prie les autorités d'indiquer dans le rapport 2015 où en est la procédure d'adoption des deux plans de gestion.
25	Parc national de la forêt de Bavière, Allemagne	Salue les progrès dans la mise en œuvre des recommandations. Examine le rapport de l'expert à l'issue de l'expertise sur les lieux (document Doc T-PVS/DE (2015) 8) et soumet au Comité permanent, via son Bureau, un avis assorti d'un éventuel projet de résolution (voir le point 7 de l'ordre du jour et l'annexe IV).
26	Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu, Espagne	Salue les progrès dans la mise en œuvre des recommandations. Prie les autorités de faire rapport en 2015 sur l'adoption définitive du nouveau plan d'aménagement du territoire et de gestion qui devait être finalisé fin 2014.
27	Parc national de Store Mosse, Suède	Salue les progrès dans la mise en œuvre des recommandations. Prie les autorités de clarifier, dans le rapport annuel pour 2015, si la diminution des financements se poursuit ou si la tendance s'est inversée.
28	Réserves naturelles de Bullerö et Långviksskär, Suède	Salue les progrès dans la mise en œuvre des recommandations. Prie les autorités de faire rapport en 2015 sur l'actualisation du plan de gestion et le classement du parc national.
29	Réserve naturelle de l'île de Montecristo, Italie	Salue les progrès accomplis dans l'application de certaines recommandations.
30	Réserve naturelle du Wurzacher Ried, Allemagne	Salue les progrès accomplis dans l'application de la plupart des recommandations. Encourage les autorités à consentir des efforts supplémentaires d'achat de terres, ce qui est important pour atteindre les objectifs de sauvegarde, et de reconstruire la ligne électrique alternative.
31	Parc national du Teide, Espagne	Déplore l'absence de rapports annuels et prie les autorités de soumettre le rapport annuel pour 2015.
32	Parc national de Berchtesgaden, Allemagne	Salue les progrès très visibles réalisés concernant le nouveau centre "Haus der Berge" dans le parc national. Encourage les autorités à prendre quelques mesures immédiates en vue d'élaborer le nouveau plan de gestion avant que de nouveaux agents ne commencent à travailler sur la question. Prie les autorités d'utiliser le nouveau format de rapports.

33	Parc national des Ecrins, France	Salue les progrès accomplis dans la mise en œuvre de toutes les recommandations. Prie les autorités de faire rapport en 2015 sur le développement de diverses activités sportives et de loisirs et sur la difficulté de réunir les moyens financiers et humains nécessaires.
34	Parc régional de la Maremma, Italie	Prie les autorités de faire rapport en 2015 sur la base de la bonne résolution - CM/ResDip(2012)9. Salue la réussite du projet de réintroduction du balbuzard pêcheur. Encourage l'initiative visant à créer une marque déposée pour le parc, à améliorer sa visibilité et à surmonter les difficultés économiques.
35	Réserve naturelle des Îles sauvages, Portugal	Salue les progrès dans l'application des recommandations. Prie les autorités d'utiliser le nouveau format de rapports.
36	Parc national Mercantour, France	Déplore l'absence de rapports annuels et prie les autorités de soumettre le rapport annuel pour 2015.
37	Parc naturel des Alpes Maritimes, Italie	Salue l'application des conditions et recommandations.
38	Paysage protégé de la Wachau, Autriche	Salue les progrès accomplis dans la mise en œuvre de toutes les recommandations. Prie les autorités de faire rapport en 2015 sur le maintien des subventions de l'UE, notamment afin de regrouper la gestion afférente au Diplôme européen avec d'autres projets de gestion pour la protection de la nature.
39	Réserve nationale de la Biosphère de l'Oka, Fédération de Russie	Salue les progrès dans la mise en œuvre de la plupart des recommandations. Prie les autorités de faire rapport en 2015 sur la gestion participative des prairies inondables avec les parties prenantes et, en particulier, les propriétaires fonciers.
40	Réserve nationale de la biosphère de Teberda, Fédération de Russie	Déplore l'absence de rapports annuels et prie les autorités de soumettre le rapport annuel pour 2015. Souhaite que le rapport annuel fournisse des informations sur les faits nouveaux en rapport avec la station de ski.
41	Zone de protection d'Ipolytarnóc, Hongrie	Salue les progrès dans l'application de toutes les recommandations. Prie les autorités de faire rapport en 2015 sur les conclusions du remplacement des arbres exotiques par des essences indigènes et sur le géotourisme dans le secteur. Prie les autorités d'utiliser le nouveau format de rapports.
42	Zone protégée des collines de Szénás, Hongrie	Salue les progrès dans la mise en œuvre de toutes les recommandations.
43	Réserve nationale de la biosphère de Berezinsky, Bélarus	Salue les progrès dans la mise en œuvre de toutes les recommandations. Félicite les autorités à l'occasion du 90 <sup>e</sup> anniversaire de la réserve.
44	Parc national Weerribben-Wieden, Pays-Bas	Salue les progrès dans la mise en œuvre de toutes les recommandations. Examine le rapport établi par l'expert à l'issue de l'expertise sur les lieux (document Doc T-PVS/DE (2015) 3) et soumet au Comité permanent, via son Bureau, un projet de résolution pour le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés (voir le point 6 de l'ordre du jour et l'annexe III).

45	Parc national de Seitsemien, Finlande	Salue l'application des conditions et recommandations.
46	Parc national de l'archipel d'Ekenäs, Finlande	Salue l'application des conditions et recommandations.
47	Parc national de Belovezhskaya Pushcha, Bélarus	Salue les progrès dans l'application des conditions et recommandations. Prie les autorités de faire rapport en 2015 sur la révision du plan de gestion du parc national.
48	Parc national de Port Cros, France	Salue les mesures prises. Prie les autorités de faire rapport en 2015 sur les progrès dans la mise en œuvre des recommandations et sur la recherche d'une solution au manque de ressources financières et humaines.
49	Parc national de Białowieża <sup>2</sup> , Pologne	<i>Voir le point 9 pour les espaces appelant une attention particulière.</i>
50	Réserve de la Biosphère des Carpates, Ukraine	Déplore l'absence de rapport annuel pour 2014 <sup>3</sup> et prie les autorités de soumettre le rapport annuel pour 2015.
51	Parc national de Poloniny, République slovaque	<i>Voir le point 9 pour les espaces appelant une attention particulière.</i>
52	Parc national de Bieszczady, Pologne	Salue les progrès dans l'application des recommandations. Prie les autorités de faire rapport en 2015 sur l'adoption définitive du plan de gestion et sur les menaces potentielles pour le parc liées au Complexe forestier promotionnel.
53	Réserve naturelle nationale de Dobročský, République slovaque	Salue les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la condition et des recommandations.
54	Réserve naturelle intégrale de Kostomuksha, Fédération de Russie	Déplore l'absence de rapports annuels et prie les autorités de soumettre le rapport annuel pour 2015.
55	Réserve nationale de la Biosphère de Tsentralno-Chernozemny, Fédération de Russie	Prie les autorités de faire rapport en 2015 sur la bonne résolution CM/ResDip(2012)12. Salue les progrès dans la mise en œuvre des recommandations. Prie les autorités de faire rapport, dans le rapport annuel pour 2015, sur la création de zones tampons.
56	Réserve naturelle De Oostvaardersplassen, Pays-Bas	Salue les progrès dans la mise en œuvre de toutes les recommandations. Salue la décision probable d'interdire le survol de la réserve par les avions, et prie les autorités de continuer de faire rapport sur la question en 2015.
57	Paysage protégé de Bilé Karpaty, République tchèque	Déplore l'absence de rapports annuels et prie les autorités de soumettre le rapport annuel pour 2015.
58	Réserve naturelle nationale de Karlštejn, République tchèque	Déplore l'absence de rapport annuel pour 2014 <sup>4</sup> et prie les autorités de soumettre un rapport annuel pour 2015.

<sup>2</sup> Le renouvellement du Diplôme européen a été suspendu en 2007 parce que la procédure d'adoption du plan de gestion n'avait pas abouti.

<sup>3</sup> Note du Secrétariat: les autorités ont transmis le rapport annuel pour 2014 le 31 mars 2015, après la réunion du Groupe de spécialistes.

<sup>4</sup> Note du Secrétariat: les autorités ont transmis le rapport annuel pour 2014 le 26 mars 2015, après la réunion du Groupe de spécialistes.

59	Parc national de Podyjí, République tchèque	Salue les progrès dans l'application des recommandations. Examine le rapport établi par l'expert à l'issue de l'expertise sur les lieux (document Doc T-PVS/DE (2015) 4) et soumet au Comité permanent, via son Bureau, un avis assorti d'un éventuel projet de résolution (voir le point 7 de l'ordre du jour et l'annexe IV).
60	Réserve de la biosphère du Delta du Danube, Roumanie	Salue les progrès dans la mise en œuvre de toutes les recommandations. Prie les autorités de fournir, dans leur rapport annuel pour 2015, des informations sur le braconnage et la pêche illicite dans la réserve.
61	Parc national de Thayatal, Autriche	Salue les progrès dans la mise en œuvre des recommandations et dans l'interdiction de la chasse avec des munitions à base de plomb. Examine le rapport établi par l'expert à l'issue de l'expertise sur les lieux (document Doc T-PVS/DE (2015) 4) et soumet au Comité permanent, via son Bureau, un avis assorti d'un éventuel projet de résolution (voir le point 7 de l'ordre du jour et l'annexe IV).
62	Parc national de Matsalu, Estonie	Salue les progrès dans la mise en œuvre de toutes les recommandations.
63	Péninsule de Tihany, Hongrie	Déplore l'absence de rapport annuel pour 2014 et prie les autorités de soumettre le rapport annuel pour 2015.
64	Parc national de Triglav, Slovénie	Salue les progrès accomplis dans la mise en œuvre de toutes les recommandations et félicite l'administration du parc pour les résultats obtenus grâce à la bonne coopération à l'intérieur comme à l'extérieur du parc. Prie les autorités de faire rapport en 2015 sur l'adoption du plan de gestion.
65	Réserve naturelle de Naardermeer, Pays-Bas	<i>Voir le point 9 pour les espaces appelant une attention particulière.</i>
66	Parc régional de Migliarino, San Rossore et Massaciuccoli, Italie	Salue les progrès accomplis dans la mise en œuvre de toutes les recommandations. Prie les autorités d'utiliser le nouveau format de rapports.
67	Parc national de Gran Paradiso <sup>5</sup> , Italie	Salue les progrès dans la mise en œuvre des recommandations et la bonne coopération avec l'espace diplômé "jumelé" du Parc national de la Vanoise (France). Prie les autorités de faire rapport en 2015 sur le développement des effectifs et l'adoption officielle du plan de gestion.
68	Parc national de Piatra Craiului, Roumanie	Salue les progrès dans la mise en œuvre de toutes les recommandations.
69	Parc national de Retezat, Roumanie	Salue les progrès accomplis. Prie les autorités de faire rapport en 2015 sur l'adoption officielle du plan de gestion.
70	Parc national Central Balkan <sup>6</sup> , Bulgarie	<i>Voir le point 9 pour les espaces appelant une attention particulière.</i>

<sup>5</sup> Le Parc national de Gran Paradiso (Italie) et le Parc national de la Vanoise (France) considèrent leurs Diplômes européens comme des diplômes « jumelés ».

<sup>6</sup> Le renouvellement du diplôme du parc a été suspendu en 2014, jusqu'à l'adoption formelle d'un nouveau plan de gestion pour le site.

71	Réserve forestière nationale de Khosrov, Arménie	Déplore l'absence de rapport annuel pour 2014 et prie les autorités de soumettre un rapport annuel pour 2015.
72	La région de Burren, Irlande	Encourage les autorités à poursuivre leur travail enthousiaste. Salue les progrès dans l'application des recommandations.
73	Réserve naturelle des Desertas, Portugal	Prie les autorités de soumettre le premier rapport annuel pour 2015.

Sur le plan de la sensibilisation au Diplôme européen et conformément à la Résolution CM/ResDip(2008)1, Article 6.4, le Groupe décide d'exiger que tous les espaces diplômés fassent, autant que possible, une utilisation plus large du logo du Diplôme européen dans leurs sites internet, dans leurs présentations communes, dans les nouveaux dépliants, brochures et cartes et dans les centres d'accueil des visiteurs, en assortissant le logo d'une explication des motifs d'attribution du Diplôme européen avec, le cas échéant, un lien vers le site internet du Conseil de l'Europe.

Le Groupe prie en outre les espaces diplômés de fournir, dans leur rapport annuel, des informations sur la mise en œuvre de cette exigence.

## 9. Rapports annuels : discussion du Groupe

### ▪ Propositions d'actions à l'égard des espaces du Diplôme européen nécessitant une attention particulière

*Document pertinent: T-PVS/DE(2015) 6*

Le Groupe examine la situation des espaces ci-après, qui appellent une attention particulière :

#### - Réserve naturelle de la Lande de Lunebourg (Allemagne)

En 2014, la principale menace est encore le projet de parc éolien de Volkwardingen, qui dégraderait le paysage exceptionnel de la *Lüneburger Heide*. Cette même année, la haute cour administrative de Basse-Saxe a déclaré inexact le document d'aménagement du projet, et a retiré l'autorisation d'implanter le parc éolien de Volkwardingen.

Le Groupe salue l'annulation, par la haute cour administrative de Basse-Saxe, de l'autorisation d'implanter le parc éolien de Volkwardingen; il rappelle qu'en vertu des règles en vigueur, un des critères spécifiques pour l'octroi du Diplôme européen à un espace est la garantie que les activités et installations existant dans le voisinage ne portent pas atteinte à l'intégrité physique et biologique de l'espace protégé. Il encourage vivement les autorités à continuer de préserver cet espace diplômé.

Le Groupe prie les autorités de faire rapport en 2015 sur cette question et d'utiliser le nouveau format de rapports.

#### - Parc national des Abruzzes, Lazio et Molise (Italie)

Le principal problème reste l'adoption officielle du nouveau plan de gestion, prévue en 2013. Les autres difficultés identifiées sont la définition de zones tampon autour du parc et les maigres compétences de administration du parc dans les questions sanitaires (comme l'atteste le fait qu'une ourse soit morte de la tuberculose, probablement suite à la contamination de pâturages par des bovins).

Le Groupe décide de suivre l'adoption du plan de gestion du parc et la mise en œuvre du plan de gestion pour le chamois, et prie les autorités de faire rapport en 2015 sur ces questions. Le Groupe prie également les autorités d'utiliser le nouveau format de rapports.

Le Groupe encourage l'administration du parc à développer ses compétences en matière de lutte contre les maladies, et salue la bonne coordination et la coopération entre les administrations dans la gestion de ce problème.

- **Réserve naturelle de Scandola (France)**

En 2012, le Secrétariat a reçu un message des autorités de la réserve à propos de risques de conséquences négatives et d'une pollution aux hydrocarbures à cause d'un projet de forages pétroliers en mer Méditerranée autour de la réserve de Scandola et d'autres parcs nationaux. Ni les autorités de la réserve, ni le correspondant de la France auprès de la Convention de Berne n'ont répondu à la lettre et aux courriels envoyés en 2014 par le Secrétariat pour demander un complément d'information sur la question. Les autorités n'ont pas envoyé les rapports annuels pour 2013 et 2014. L'administration du parc a toutefois indiqué par courriel, en 2014, que le plan de gestion pour 2014-2018 avait été validé par les autorités de tutelle et soumis en 2014 à la "Collectivité Territoriale de Corse" pour validation officielle.

Le Secrétariat informe également le Groupe que le Centre du patrimoine mondial a prié l'Etat partie d'élaborer un plan de gestion global, et de soumettre avant le 1<sup>er</sup> février 2016 un rapport détaillé sur le statut de conservation qui prenne en compte les recommandations du Conseil de l'Europe.

Le Groupe salue les progrès accomplis en vue d'une validation du plan de gestion pour 2014-2018 et prie les autorités de faire rapport en 2015 sur son adoption finale.

Le Groupe renouvelle sa demande pour que les autorités lui fournissent des informations actualisées sur les éventuels risques de pollution aux hydrocarbures et les encourage vivement à envoyer leur rapport annuel pour 2015.

- **Parc national de Białowieża (Pologne)**

Le renouvellement du Diplôme européen est suspendu depuis 2007 parce que la procédure d'adoption du plan de gestion n'était pas terminée. Ce plan a enfin été officiellement adopté en 2014.

Mme Renata Krzysciak-Kosinska, représentante du Parc national de Białowieża, présente les principales informations actualisées et répond aux questions des membres. Elle déclare que le renforcement de la protection de la forêt de Białowieża est une des priorités du Ministère de l'Environnement, qui a notamment décidé de limiter l'exploitation du bois de la forêt de Białowieża, dont la gestion relève de l'administration nationale des forêts. Mme Krzysciak-Kosinska annonce aussi que le Centre du patrimoine mondial a élargi en 2014 la « forêt de Belovezhskaya Pushcha / Białowieża, Belarus, Pologne », qui devient la « forêt de Białowieża, Belarus, Pologne ». L'espace du Diplôme européen fait partie de ce nouveau Site du patrimoine mondial.

Le Groupe félicite les autorités polonaises et celles du parc pour les progrès notables et, plus spécialement, pour l'adoption officielle du plan de gestion.

Il charge par ailleurs le Secrétariat d'organiser une nouvelle expertise sur les lieux par un expert en 2015, en vue du renouvellement du Diplôme européen.

- **Parc national de Poloniny (République slovaque)**

Les principaux problèmes identifiés sont la longue absence de plan de gestion pour la zone, le besoin de renforcer les compétences légales de l'administration du parc afin qu'elle puisse en assurer la gestion et la gestion forestière. Par contre, plusieurs activités en rapport avec la sylviculture, le développement durable et la sensibilisation ont été menées dans le cadre d'un projet conjoint de la Suisse et de la Slovaquie, la chasse au loup a finalement été interdite dans le parc et un plan d'action non contraignant a été élaboré au titre des mesures provisoires.

Le Secrétariat annonce que le financement octroyé par le Conseil de l'Europe en faveur des mesures à prendre pour se conformer aux conditions et recommandations dont le renouvellement du Diplôme européen était assorti a été retiré parce qu'il n'a pas été utilisé conformément aux clauses du contrat.

Le Groupe est également informé du rapport établi par l'expert à l'issue d'une mission de suivi réactive de l'UNESCO/UICN, organisée à l'automne 2014 dans la partie slovaque du site de l'UNESCO, qui exprime lui aussi des préoccupations sur l'intégrité et la gestion des sites de Slovaquie, et en particulier le Parc national de Poloniny. Le Groupe prend bonne note du rapport de la Slovaquie sur l'état de sauvegarde du site du Patrimoine mondial et de sa réponse à la Décision du Comité du Patrimoine

mondial, qui fournit des informations spécifiques sur les défis en rapport avec la gestion forestière au sein du Parc national de Poloniny. L'expert propose d'envisager la participation du Conseil de l'Europe, aux côtés des experts de l'UICN, de l'UNESCO du Programme L'Homme et la Biosphère, à une conférence organisée par les autorités slovaques en 2015.

Le Groupe salue l'interdiction de la chasse au loup dans le parc.

Le Groupe rappelle qu'en 2013, il a formulé un avis où il envisageait la possibilité de recommander au Comité permanent le retrait du Diplôme en l'absence de progrès significatifs dans l'adoption des mesures demandées avant sa réunion suivante. A l'issue d'une discussion approfondie des problèmes du parc, le Groupe a décidé de réagir selon la gravité des menaces et dans le cadre des outils prévus par le règlement du Diplôme européen. Il décide par conséquent de soumettre au Comité permanent, via le Bureau, un projet de résolution sur le retrait du Diplôme européen des espaces protégés octroyé au Parc national de Poloniny, pour proposition éventuelle par le Comité permanent au Comité des Ministres. Le projet de résolution et l'avis adopté en 2013 figurent à l'annexe V.

#### - Réserve naturelle de Naardermeer (Pays-Bas)

Plusieurs problèmes ont été identifiés, dont le principal est le couloir situé au nord, sous l'autoroute A1 et le classement de la zone adjacente vers l'Ijsselmeer, qui est encore à l'étude. Le financement est un autre problème important: le budget ne permettra vraisemblablement pas de créer la totalité des 21 « éco-zones » nécessaires en contrebas de la voie de chemin de fer afin de répondre aux besoins des différentes espèces des marais. Les restrictions budgétaires du gouvernement à l'égard de la protection de la nature affecteront certainement la gestion du Naardermeer. En outre, le rapport annuel indique que la politique actuelle du gouvernement rendra encore plus difficile les achats de terres et pourrait même, à terme, y mettre fin.

Le rapport annuel mentionne également plusieurs atouts ainsi que la bonne surveillance assurée dans le secteur en 2014: le programme LIFE *New LIFE for Dutch fens* progresse, une nouvelle visite guidée vers la zone tampon est présentée, et de nouveaux dépliants et cartes sur la flore et la faune du Naardenmeer sont proposés aux visiteurs dans le cadre d'excursions en bateau.

Le Groupe salue les atouts signalés.

Le Groupe prend note des problèmes identifiés et décide de suivre leur évolution en 2015. Il prie les autorités de faire rapport en 2015 sur les contributions financières accordées par Natuurmonumenten, les autorités pertinentes et d'autres partenaires en application des conditions et recommandations dont le renouvellement du Diplôme européen à la réserve était assorti. Il prie également les autorités de faire rapport en 2015 sur le couloir sous l'autoroute A1 et d'utiliser le nouveau format de rapports.

#### - Parc national du centre des Balkans (Bulgarie)

Le renouvellement du Diplôme européen à ce parc est suspendu depuis 2014, en attendant l'adoption officielle d'un nouveau plan de gestion. Ce n'est toujours pas le cas ; le dossier a toutefois avancé et il devrait être soumis début 2015 à l'examen du Conseil environnemental du Ministère de l'Environnement et des eaux.

Le Groupe décide de reporter le renouvellement du Diplôme européen jusqu'à l'adoption officielle du plan de gestion, et prie les autorités de faire rapport sur la question.

#### ▪ Evaluations exceptionnelles envisagées sur les lieux

▪ Document pertinent: T-PVS/DE(2015) 6

Conformément aux discussions menées précédemment sur le Parc national de Białowieża, une expertise sur les lieux devrait être réalisée en 2015 dans ce parc en vue de renouveler le Diplôme européen.

Le Secrétariat annonce au Groupe qu'aucune autre visite n'est prévue en 2015 dans la perspective d'un éventuel renouvellement du Diplôme européen en 2016.

## **10. Atelier « Espaces protégés en Europe : les 50 prochaines années » les 21 et 22 mai 2015 au Parc régional de Migliarino, San Rossore et Massaciuccoli, Italie**

Le Secrétariat énumère les réalisations liées au 50<sup>e</sup> anniversaire du Diplôme européen: le logo spécifique, la mention dans l'agenda de poche du Conseil de l'Europe, la page Web dédiée, la brochure, le court-métrage, les affiches sur les espaces du Diplôme qui sont toutes conçues sur le même format et les accessoires de visibilité (drapeaux, tee-shirts, sacs et blocs-notes).

Le Secrétariat mentionne brièvement la cérémonie organisée pendant la pause déjeuner de la réunion du Groupe au Conseil de l'Europe, à l'invitation de M. l'Ambassadeur Dirk Van Eeckhout, Représentant permanent de la Belgique auprès du Conseil de l'Europe et Président du Comité des Ministres, avec la participation de la Secrétaire générale adjointe, du Président du Comité permanent, du Président et des membres du Groupe de spécialistes et des autres participants à la réunion tenue par le Groupe ce même jour. L'exposition d'affiches et le film consacrés aux espaces du Diplôme ont fait l'objet d'une présentation officielle au cours de la cérémonie.

Le Secrétariat annonce l'atelier qui sera organisé prochainement sur le thème "Espaces protégés en Europe : les 50 prochaines années", les 21-22 mai 2015, dans le Parc régional de Migliarino, San Rossore et Massaciuccoli en Italie, avec le parrainage du ministère italien de l'Environnement et de la région Toscane. L'atelier vise à réunir des gestionnaires des espaces protégés et des experts pour discuter des défis auxquels ces espaces sont confrontés dans un monde interconnecté, où la technologie et la mondialisation modifient la perception qu'ont les personnes de leur environnement naturel et du rôle des espaces protégés. Quatre sessions thématiques présenteront des études de cas suivies de débats, et une déclaration finale sera présentée à l'issue de l'atelier.

De plus, les espaces diplômés ont été invités à organiser des célébrations consacrées au 50<sup>e</sup> anniversaire aux niveaux local, régional et national et à en informer le Secrétariat et le Groupe de spécialistes.

Le détail des activités organisées à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire peut être consulté à l'adresse: [http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/nature/diploma/50anniversary\\_2015\\_FR.asp](http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/nature/diploma/50anniversary_2015_FR.asp)

Le Groupe discute des réalisations et propose de faire une large utilisation du matériel produit pour le 50<sup>e</sup> anniversaire.

Le Groupe procède à un débat sur la déclaration finale et conclut qu'il faut préciser à qui est destiné le message principal. Il propose que le Rapporteur général élabore une proposition.

Le Groupe salue le travail déjà accompli en vue de préparer les célébrations du 50<sup>e</sup> anniversaire et charge le Secrétariat de poursuivre l'organisation de l'atelier en Italie, conformément aux propositions du Groupe.

## **11. Date de la prochaine réunion**

Le Secrétariat annoncera en temps utile aux membres la date de la prochaine réunion, qui se tiendra en 2016.

## **12. Questions diverses**

Néant

## **13. Clôture**

Le Président remercie les membres du Groupe, les experts et les représentants des espaces pour leur contribution à la réunion. Il remercie également le Secrétariat pour le travail de préparation de la réunion et de tous les documents nécessaires.

Le Président clôt la réunion.

## Annexe I – Liste des participants

### SPECIALISTS / SPECIALISTES

#### **ESTONIA/ESTONIE**

Mr Aleksei LOTMAN  
Matsalu, Lihula vald, Läänemaa,  
90102 Eesti  
Estonia  
E-mail: [alexlotman@gmail.com](mailto:alexlotman@gmail.com)

#### **NETHERLANDS/PAYS-BAS**

Mr Jan Willem SNEEP  
Laan van Meerdervoort 1030  
2564 AW The Hague  
The Netherlands  
E-mail: [jwsneep@live.nl](mailto:jwsneep@live.nl)

#### **PORTUGAL**

Ms. Ana RAINHO  
Head of the Division of Biodiversity Conservation at ICNF  
Instituto da Conservação da Natureza e das Florestas, IP  
Divisão de Conservação da Biodiversidade  
Avenida da República, n.º 16 a 16B  
1050-191 Lisboa  
Portugal  
E-mail: [Ana.Rainho@icnf.pt](mailto:Ana.Rainho@icnf.pt)

#### **SLOVENIA/SLOVENIE**

Mr Peter SKOBERNE (**Chair**)  
v. d. direktor/acting director  
Ljubljanska cesta 27  
4260 Bled  
Slovenia  
E-mail: [peter.skoberne@tnp.gov.si](mailto:peter.skoberne@tnp.gov.si)

#### **TURKEY/TURQUIE**

Mr Mustafa ÖZKAN (Member)  
Turkish Republic Ministry of Forestry and Water Affairs  
Söğütözü Street No: 14/E  
Ankara  
Turkey PC: 06510  
E-mail: [mustafaozkan@ormansu.gov.tr](mailto:mustafaozkan@ormansu.gov.tr)

#### **UKRAINE**

Mr Igor IVANENKO  
Deputy Head of the State Agency for Protected Areas  
Ministry of Environmental Protection of Ukraine  
Building 35, Uritskogo street  
03035 Kyiv  
Ukraine  
E-mail: [ecoland@menr.gov.ua](mailto:ecoland@menr.gov.ua)

**CHAIR OF THE STANDING COMMITTEE/PRESIDENT DU COMITE PERMANENT**

Mr Øystein STØRKERSEN  
Principal Adviser/Head of Delegation  
Norwegian Environment Agency  
P.O. Box 5672 Sluppen  
7485 Trondheim  
Norway  
E-mail : [oystein.storkersen@miljodir.no](mailto:oystein.storkersen@miljodir.no)

**CONSULTANTS/EXPERTS**

Mr Olivier BIBER  
Président de "Nos Oiseaux"  
Brunngasse 2, Postfach 658  
3000 Bern  
Switzerland  
E-Mail: [olivier.biber@nosoiseaux.ch](mailto:olivier.biber@nosoiseaux.ch)

Mr Robert BRUNNER  
Kirchengasse 39/13  
1070 Wien  
Austria  
E-mail : [rbw748@gmail.com](mailto:rbw748@gmail.com)

Mr Hervé LETHIER  
EMC<sup>2</sup>I, Le Belvédère, Chemin de l'Observatoire,  
1264 Saint Cergue  
Switzerland  
Tel: +41 (22) 360 12 34  
E-mail: [herve.lethier@wanadoo.fr](mailto:herve.lethier@wanadoo.fr)

Mr Michael B USHER  
4 Chalmers Court,  
Bridge of Allan  
Stirling FK9 4BA  
United Kingdom  
E-mail: [m.b.usher@stir.ac.uk](mailto:m.b.usher@stir.ac.uk)

**REPRESENTATIVES OF THE DIPLOMA AREAS /  
REPRESENTANTS DES ESPACES DIPLOMES****CZECH REPUBLIC/REPUBLIQUE TCHEQUE**

Ms. Lenka REITEROVA  
Deputy Director  
Podyjí National Park  
Czech Republic  
E-mail: [reiterova@nppodyji.cz](mailto:reiterova@nppodyji.cz)

Mr Robert STEJSKAL  
Podyjí National Park  
Czech Republic  
E-mail: [reiterova@nppodyji.cz](mailto:reiterova@nppodyji.cz)

**GEORGIA/GEORGIE**

Mr Dimitri BERIDZE

Deputy Chairman of the Agency of Protected Areas of Georgia  
Georgia

E-mail: [ditoberidze@gmail.com](mailto:ditoberidze@gmail.com) / [tamar.kvantaliani@yahoo.com](mailto:tamar.kvantaliani@yahoo.com)

Mr Merab PHIROSMANISHVILI

Director of Administration of Vashlovani Protected Areas  
Georgia

E-mail: [ditoberidze@gmail.com](mailto:ditoberidze@gmail.com) / [tamar.kvantaliani@yahoo.com](mailto:tamar.kvantaliani@yahoo.com)

**GERMANY/ALLEMAGNE**

Mr Hans KIENER

Nationalparkverwaltung Bayerischer Wald  
Freyungerstr. 294481 Grafenau  
Germany

E-mail: [Hans.Kiener@npv-bw.bayern.de](mailto:Hans.Kiener@npv-bw.bayern.de)

**NETHERLANDS/PAYS-BAS**

Mr Kragt LAMMERT

Team leader seed and public gardens (forestry)  
Staatsbosbeheer  
Netherlands

E-mail: [L.Kragt@staatsbosbeheer.nl](mailto:L.Kragt@staatsbosbeheer.nl)

Mr Egbert BEENS

Ranger Staatsbosbeheer Northwest Overijssel  
Netherlands

E-mail: [E.Beens@staatsbosbeheer.nl](mailto:E.Beens@staatsbosbeheer.nl)

Ms Bea CLAESSENS

Site Manager Natuurmonumenten De Wieden  
Veneweg 253  
7946 LV Wanneperveen  
Netherlands

E-mail: [B.Claessens@Natuurmonumenten.nl](mailto:B.Claessens@Natuurmonumenten.nl)

**POLAND/POLOGNE**

Ms Renata KRZYSCIĄK-KOSINSKA

Head of Research and Education Unit  
Białowieża National Park  
Park Palacowy 5  
17-230 Białowieża  
Poland

E-mail: [rk.kosinska@bpn.com.pl](mailto:rk.kosinska@bpn.com.pl)

**OTHER PARTICIPANTS / AUTRES PARTICIPANTS**

**GERMANY/ALLEMAGNE**

Mr Alexander KRAUS

Head of Unit  
Landratsamt Regen  
Poschetsrieder Str. 16  
94209 Regen

Germany

E-mail: [akraus@lra.landkreis-regen.de](mailto:akraus@lra.landkreis-regen.de)

Mr Heiko LANGER

Press Officer

Landratsamt Regen

Poschetsrieder Str. 16

94209 Regen

Germany

E-mail: [hlanger@lra.landkreis-regen.de](mailto:hlanger@lra.landkreis-regen.de)

## SECRETARIAT

DIRECTORATE OF DEMOCRATIC GOVERNANCE/  
DIRECTION DE LA GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE

Biodiversity Unit / Unité de la biodiversité

Fax: +33 (0)3 88 41 37 51

Mr Eladio FERNANDEZ-GALIANO

Tel: +33 (0)3 88 41 22 59

E-mail: [eladio.fernandez-galiano@coe.int](mailto:eladio.fernandez-galiano@coe.int)

Ms Iva OBRETENOVA

Tel: +33 (0)3 90 21 58 81

E-mail: [iva.obretenova@coe.int](mailto:iva.obretenova@coe.int)

Ms Tatiana STATE MASSON

Tel: + 33 (0)3 90 21 43 98

E-mail: [tatiana.state-masson@coe.int](mailto:tatiana.state-masson@coe.int)

Ms Tania BRAULIO

Tel: +33 (0)3 88 41 23 02

E-mail: [tania.braulio@coe.int](mailto:tania.braulio@coe.int)

## Annexe II – Ordre du jour

**Vendredi le 13 mars 2015**

### **09h15-09h45 Accueil et ouverture de la réunion**

1. Ouverture de la réunion par M. Peter Skoberne (Slovénie), Président du Groupe, et par M. Øystein Størkersen (Norvège), Président du Comité permanent de la Convention de Berne

2. Adoption du projet d'ordre du jour

[Document T-PVS/DE (2015) 1]

3. Informations générales sur les activités de la Convention de Berne pertinentes pour les travaux du Groupe

4. Brève présentation par le Président du rapport de la réunion du Groupe en 2014 et des activités entreprises au cours de l'année écoulée

[Document T-PVS/DE (2014) 11]

### **09h45-10h15 Candidature pour l'octroi du Diplôme européen**

5. Résultats de l'évaluation sur les lieux, discussion et propositions au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe :

- Aires protégées de Vashlovani (Géorgie), *M. Hervé Lethier*

[Document T-PVS/DE (2014) 8]

[Document T-PVS/DE (2015) 2]

[Document T-PVS/DE (2015) 5]

### **10h15-10h45 Renouvellement du Diplôme européen en 2015**

6. Résultats de l'évaluation sur les lieux, discussion et propositions au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe :

- Parc national Weerribben-Wieden (Pays-Bas), *M. Robert Brunner*

[Document T-PVS/DE (2015) 3]

[Document T-PVS/DE (2015) 5]

### **10h45-11h00 Pause-café**

### **11h00-12h00 Evaluations exceptionnelles sur les lieux**

7. Résultats des évaluations exceptionnelles sur les lieux, discussion et projets d'avis :

- Parc national de Podyjí (République tchèque) – Parc national de Thayatal (Autriche),  
*M. Michael B. Usher*

[Document T-PVS/DE (2015) 4]

[Document T-PVS/DE (2015) 5]

- Parc national de la forêt de Bavière (Allemagne), *M. Olivier Biber*

[Document T-PVS/DE (2015) 8]

[Document T-PVS/DE (2015) 5]

### **12h00-12h30 Rapports annuels 2014**

8. Rapports annuels : présentation de l'analyse globale et discussion par le Groupe

[Document T-PVS/DE (2015) 6]

### **12h30-14h30 Pause déjeuner**

***Cérémonie du 50<sup>e</sup> anniversaire du  
Diplôme européen des espaces protégés***

***13h00 – 14h00***

***Hall d'entrée, Palais, Conseil de l'Europe***

### **14h30-16h30 Rapports annuels 2014 (suite)**

9. Rapports annuels : discussion par le Groupe

- Propositions d'actions à l'égard des espaces du Diplôme européen nécessitant une attention particulière
- Evaluations exceptionnelles envisagées sur les lieux

[Document T-PVS/DE (2015) 6]

### **16h30-16h45 Pause-café**

### **16h45-17h45 Célébration du 50<sup>e</sup> anniversaire du Diplôme européen en Italie**

10. Atelier « Espaces protégés en Europe : les 50 prochaines années » les 21 et 22 mai 2015 au Parc régional de Migliarino, San Rossore et Massaciuccoli, Italie

- Information par le Secrétariat sur l'organisation de l'atelier
- Discussion par le Groupe sur les attentes et résultats de l'atelier

### **17h45-18h00 Autres points et clôture de la réunion**

11. Date de la prochaine réunion

12. Questions diverses

13. Clôture

*Un dîner sera organisé dans un restaurant alsacien (20h00) pour permettre à ceux qui le souhaitent de se retrouver. De plus amples informations seront données durant la réunion. Merci de noter que ce n'est pas une invitation du Conseil de l'Europe.*

### **Annexe III – Projets de résolutions pour l’octroi et le renouvellement du DE en 2015**

#### **Projet de résolution CM/ResDip(2015) ... concernant l’octroi du Diplôme européen des espaces protégés aux aires protégées de Vashlovani (Géorgie)**

*(adoptée par le Comité des Ministres le ... 2015  
lors de la ... réunion des Délégués des Ministres)*

Le Comité des Ministres, agissant en vertu de l'article 15.a du Statut du Conseil de l'Europe,

Vu la Résolution (65)6 instituant le Diplôme européen pour certains paysages, réserves et monuments naturels protégés, telle qu'amendée par la Résolution CM/ResDip(2008)1 concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés ;

Considérant le rapport de l'expert présenté à la réunion du Groupe de spécialistes sur le Diplôme européen des espaces protégés, le 13 mars 2015 ;

Vu les propositions du Comité permanent de la Convention de Berne,

Accorde solennellement le Diplôme européen des espaces protégés aux aires protégées de Vashlovani (Géorgie) qui incluent cinq aires : la réserve naturelle intégrale de Vashlovani, le parc national de Vashlovani, le monument naturel forestier riverain Alazani, le monument naturel Takhti-Tepa et le monument naturel du Canyon de l'aigle ; reconnaît ainsi l'importance européenne de ces aires qui offrent des paysages remarquables, des caractéristiques géologiques exceptionnelles, une faune et une flore riches et diversifiées comprenant des espèces rares, ainsi que des écosystèmes particulièrement importants pour la diversité biologique de l'Europe ;

Place les aires précitées sous les auspices du Conseil de l'Europe jusqu'au ..... 2020 ;

Assortit l'octroi des deux conditions suivantes :

1. pour la fin de l'année 2015, supprimer les bergeries situées en bordure immédiate de la réserve naturelle intégrale de Vashlovani, et veiller à l'application rigoureuse de la réglementation existante en matière de pâturage dans la réserve ;
2. accélérer le processus d'élaboration d'un programme exhaustif de gestion durable des pâturages, en tenant compte du contexte socio-économique et de tous les impacts, positifs et négatifs, du pâturage sur la conservation à long terme des caractéristiques des aires protégées de Vashlovani ; ce plan fournira des objectifs clairs, un calendrier de réalisation et des indicateurs de suivi, et traitera de la question du démantèlement des équipements et activités de pâturage et de leur déplacement vers l'extérieur des zones de protection intégrale, et de la restauration des secteurs dégradés du parc national de Vashlovani. Un projet de plan, qui sera soumis fin 2016 au Groupe de spécialistes sur le Diplôme européen, spécifiera les zones alternatives de pâturage, qui devront être situées à une distance raisonnable des limites des zones où ces activités sont interdites ; l'Etat partie est également appelé à faire appliquer sans délai la réglementation actuelle du pâturage sur l'ensemble du territoire de la zone diplômée et à limiter les activités de pâturage à la capacité de charge des aires protégées de Vashlovani (à définir) ;

Assortit l'octroi des sept recommandations suivantes :

1. élaborer et financer un programme de surveillance opérationnel et complet pour la zone couverte par le Diplôme ; ce programme devrait se focaliser sur les caractéristiques naturelles et paysagères spécifiques de la zone diplômée, et sur les pressions anthropiques qu'elle subit ;
2. préparer et mettre en œuvre un programme de maintenance et de rénovation des équipements de terrain et des infrastructures d'accueil des touristes et des visiteurs ;
3. poursuivre, actualiser et compléter l'inventaire et la cartographie des espèces et des habitats (répartition, abondance, statut de sauvegarde et tendances), en tenant compte des normes et exigences du réseau Emerald ;
4. assurer le financement courant des aires protégées de Vashlovani, à partir de sources nationales de préférence, et trouver des financements garantissant la pleine réalisation du plan de gestion 2013-2019 ;
5. lancer le processus d'élaboration du prochain plan de gestion à temps pour couvrir toute la période d'octroi du Diplôme européen aux aires protégées de Vashlovani ;
6. poursuivre l'amélioration de l'expertise et des compétences du personnel, en particulier en matière d'écologie et de connaissance et de suivi des espèces ;
7. poursuivre et développer la coopération transfrontalière dans la protection des grands carnivores.

\* \* \*

**Projet de résolution CM/ResDip(2015)...  
concernant le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé  
au parc national Weerribben-Wieden (Pays-Bas)**

*(adoptée par le Comité des Ministres le ... 2015  
lors de la ... réunion des Délégués des Ministres)*

Le Comité des Ministres, agissant en vertu de l'article 15.a du Statut du Conseil de l'Europe,

Vu la Résolution (65)6 instituant le Diplôme européen pour certains paysages, réserves et monuments naturels protégés, telle qu'amendée par la Résolution CM/ResDip(2008)1 concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés ;

Vu la Résolution (95)20 concernant l'octroi du Diplôme européen à la réserve naturelle « De Weerribben » (Pays-Bas) ;

Eu égard à la Résolution CM/ResDip(2010)8 concernant le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé à la réserve naturelle de De Weerribben (Pays-Bas) et à son extension à la réserve naturelle de De Wieden (Pays-Bas) ;

Prenant note du souhait du Gouvernement des Pays-Bas d'obtenir un Diplôme européen unique pour le parc national Weerribben-Wieden lors du renouvellement du diplôme en 2015 ;

Considérant le rapport de l'expert présenté à la réunion du Groupe de spécialistes sur le Diplôme européen des espaces protégés, le 13 mars 2015 ;

Vu les propositions du Comité permanent de la Convention de Berne,

Renouvelle le Diplôme européen des espaces protégés octroyé à la réserve naturelle de De Weerribben et à son extension à la réserve naturelle de De Wieden, présentées conjointement sous le nom de « Parc national Weerribben-Wieden », jusqu'au ..... 2020 ;

Assortit le renouvellement de la condition suivante :

1. demande aux autorités responsables d'adopter le plan de gestion Natura 2000 conjoint avant la fin de l'année 2016, en tant que document officiel et contraignant qui sera considéré comme répondant aux conditions du Diplôme européen ;

Assortit le renouvellement des huit recommandations suivantes :

1. mettre en place un programme de surveillance pour évaluer l'impact de la nouvelle liaison entre De Weerribben et De Wieden, dont la construction a été achevée fin 2014, au moins concernant les espèces importantes et/ou menacées, étant donné le rôle exemplaire du projet ;
2. surveiller l'évolution future des stocks de poissons, et notamment de l'anguille, afin de renforcer la fonction écologique des réserves et de consolider la reproduction naturelle conformément aux exigences Natura 2000 ;
3. limiter l'impact de la pêche en fixant un nombre maximal de licences ou en limitant les prises; définir des méthodes pour prévenir la capture secondaire de loutres ou d'autres espèces ; et veiller à la poursuite de l'élaboration du plan de gestion des stocks de poissons couvrant toutes les espèces, comme le requérait la précédente résolution concernant le renouvellement du Diplôme européen ;
4. observer soigneusement le développement du canotage sur le Kalenberger Gracht et définir des limites (nombre et/ou taille maximales des canots, par exemple) ou prévoir des mesures pour faire face à une éventuelle augmentation du nombre d'embarcations plus grandes ;
5. poursuivre le classement de sites avoisinants pour étendre les espaces protégés ou créer des zones tampon, notamment vers le nord (Rottige Meente) et le sud-est (Staphorster Veld), et assurer une liaison entre les deux parties de la réserve naturelle De Wieden qui sont séparées, entre Zuideindiger Wiede et Bovenwiede ;
6. réexaminer les contrats avec les entrepreneurs et les propriétaires terriens en ce qui concerne la gestion du milieu et la durée des contrats afin de permettre aux autorités responsables de garder la maîtrise de la gestion, et d'éviter la mise en place de contrats de longue durée et irrévocables sur lesquels la direction de la réserve aurait peu de prise ;
7. surveiller les menaces éventuelles, qui peuvent résulter d'une intensification de l'agriculture, de changements dans la gestion des eaux ou de l'implantation de parcs d'éoliennes ;
8. réunir les fonds nécessaires à la conversion d'au moins une partie du centre d'information d'Ossenzijl en centre pédagogique orienté vers les jeunes.

**Annexe IV – Avis de 2015 et projets de résolutions annexés****Avis élaboré suite à l'évaluation exceptionnelle sur les lieux dans le Parc national de Podyjí (République tchèque) et dans le Parc national de Thayatal (Autriche) – et projet de résolution annexé****Avis****du Groupe de spécialistes sur le Diplôme européen des espaces protégés, suite à l'évaluation exceptionnelle sur les lieux dans le Parc national de Podyjí (République tchèque) et dans le Parc national de Thayatal (Autriche)**

Suite à l'examen du rapport établi par l'expert indépendant à l'issue de l'évaluation exceptionnelle, qui avait pour objectifs: (1) d'aider à identifier les éventuelles nuisances pour les espèces et habitats menacés, de la possible construction d'un vaste parc d'éoliennes (ou de plusieurs) en Autriche du Nord, (2) d'évaluer la gestion de la centrale hydroélectrique de Vranov afin de garantir des débits écologiquement tolérables en aval du réservoir de Vranov, dans la Thaya et dans ses affluents et (3) d'évaluer l'harmonisation des réglementations sur la pêche des deux parcs, le Groupe de spécialistes:

- (a) prend note des conclusions du rapport de l'expert indépendant et des recommandations qu'il énonce ;
- (b) constate la bonne coopération entre les deux parcs nationaux ;
- (c) soumet au Comité permanent de la Convention de Berne, via le Bureau, le présent avis assorti des onze recommandations suivantes aux Etats parties, et propose que le Groupe de spécialistes soit chargé du suivi de leur mise en œuvre par le biais des rapports annuels :

**Recommandations relatives à l'implantation de parcs d'éoliennes**

1. dans tout projet de construction d'éoliennes envisagées à proximité (c'est-à-dire dans un rayon de 12 - 15 km) du Parc national de Thayatal ou du Parc national de Podyjí, collecter des données ornithologiques sur une période d'au moins une année. D'autres données, par exemple sur l'activité des chauves-souris et sur les couloirs de migration d'oiseaux ou de mammifères, devraient également être collectées par des acteurs appropriés, sous la coordination des autorités des parcs nationaux. Rendre publiques toutes les données en vue d'être examinées dans le cadre d'une étude d'impact sur l'environnement du projet envisagé ;
2. étant donné l'importance des paysages dans la zone frontalière entre l'Autriche et la République tchèque procéder, dès que de l'argent sera disponible à cette fin (de la part des autorités régionales ou locales) à une évaluation du caractère du paysage non seulement dans les deux parcs nationaux et leurs zones tampon, mais aussi dans les espaces qui entourent ces deux parcs ;
3. toutes les autorités devraient utiliser les orientations énoncées dans le document de la Convention de Berne intitulé *Parcs d'éoliennes et oiseaux: analyse actualisée de l'impact des parcs d'éoliennes sur les oiseaux, et bonnes pratiques en matière de planification intégrée et d'évaluation d'impact* (document T-PVS/Inf (2013) 15) ;

**Recommandations concernant la rivière Thaya/Dyje**

4. poursuivre les efforts visant à rétablir un « bon potentiel écologique » de la rivière au sens de la Directive cadre sur l'eau. Cet objectif implique d'améliorer les populations de poissons et de veiller à ce que la présence de bois mort (débris ligneux de grande taille) dans la rivière soit encouragée et surveillée ;
5. maintenir le débit minimum du cours d'eau à un niveau aussi élevé que possible. Les minima actuels de  $2,8 \text{ m}^3 \text{ sec}^{-1}$  (en été) et de  $3,3 \text{ m}^3 \text{ sec}^{-1}$  (en hiver) doivent être conservés et devraient être imposés par la loi. Il ne faut jamais permettre au débit de descendre en dessous de ces minima, hormis en période de nécessité absolue (par exemple en cas de sécheresse prolongée), auquel cas il doit faire l'objet d'un accord entre le Parc national de Podyjí, la société E.ON et les administrations pertinentes des gouvernements national, régional et local ;
6. éviter les fortes montées des eaux dans la mesure du possible et où c'est compatible avec l'exploitation de la centrale hydroélectrique. Les exploitants du barrage de Vranov sont invités à faire tout leur possible pour éviter les augmentations brutales du débit et pour que les montées en puissance se fassent plus graduellement. Hormis en cas d'inondation, il est préférable de ne pas faire fonctionner simultanément les trois turbines à pleine puissance ;

#### Recommandations concernant les poissons et la pêche

7. à court terme, encourager la coopération des administrations des deux parcs nationaux entre elles et avec les associations de pêcheurs pour définir l'ampleur des repeuplements annuels de truites communes, rechercher les maladies dans les stocks avant tout repeuplement, et vérifier la provenance des jeunes truites destinées à être relâchées. Elles sont également invitées à se mettre d'accord pour introduire ou non de jeunes ombres. À terme, il serait toutefois dans l'intérêt du caractère naturel de la rivière que cessent progressivement les repeuplements pour toutes les espèces de poissons. Tout nouveau lâcher de truites arc-en-ciel ou de truites mouchetées devrait être interdit entre le barrage de Vranov et celui de Znojmo ;
8. étant donné la collaboration étroite qui existe entre les administrations des deux parcs nationaux, il serait très profitable que les deux soient consultées par le Ministère tchèque de l'Agriculture avant toute décision sur la gestion de la pêche dans le Parc national de Podyjí ;
9. faire reconsidérer les zones de pêche Dyje 12, 13 et 14 par les autorités tchèques. Il serait très profitable pour les deux parcs nationaux que la pêche cesse progressivement dans la zone Dyje 13 (située à la frontière entre l'Autriche et la République tchèque) ;
10. encourager les autorités des parcs nationaux à faire périodiquement l'inventaire des stocks de poissons en coopération avec les parties prenantes concernées. La gestion des stocks de poissons pourrait alors être décidée sur la base des conclusions de ces inventaires. Il est souhaitable que les conclusions de tous les inventaires et recherches soient, indépendamment de ceux qui les ont financés, mises à la disposition du public afin que de telles données puissent être exploitées dans l'intérêt de toutes les parties prenantes ;
11. envisager la construction d'une passerelle à poissons le long du barrage de Znojmo pour relier la section de Vranov-Znojmo de la rivière et son cours en aval de Znojmo.

\*\*\*

Le Comité permanent peut également charger le Secrétariat de la Convention de Berne de préparer quelques orientations sur les parcs d'éoliennes et le paysage, sur le modèle de l'ouvrage *Parcs d'éoliennes et oiseaux: analyse actualisée de l'impact des parcs d'éoliennes sur les oiseaux, et bonnes pratiques en matière de planification intégrée et d'évaluation d'impact* (document T-PVS/Inf (2013) 15).

**Projet de résolution élaboré suite à l'évaluation exceptionnelle sur les lieux dans le Parc national de Podyjí (République tchèque) et dans le Parc national de Thayatal (Autriche) – pour proposition éventuelle par le Comité permanent au Comité des Ministres**

## **Documents CM**

CM(2015)

---

**...réunion, ....2015**  
Développement durable

Comité permanent de la Convention de Berne  
Groupe de spécialistes sur le Diplôme européen des espaces protégés  
(T-PVS/DE)

---

**Projet de résolution CM/ResDip(2015) ...**  
**suite à l'évaluation exceptionnelle sur les lieux dans**  
**les Parcs nationaux de Podyjí (République tchèque) et de Thayatal (Autriche)**

*(adoptée par le Comité des Ministres le ... 2015*  
*lors de la ... réunion des Délégués des Ministres)*

Le Comité des Ministres, en vertu de l'article 15.a du Statut du Conseil de l'Europe,

Vu la Résolution (65)6 instituant le Diplôme européen pour certains paysages, réserves et monuments naturels protégés, telle qu'amendée par la Résolution CM/ResDip(2008)1 concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés ;

Considérant le rapport de l'expert tel que présenté à la réunion du Groupe de spécialistes sur le Diplôme européen des espaces protégés le 13 mars 2015 ;

Vu la bonne coopération entre les deux parcs nationaux ;

Compte tenu des propositions présentées par le Comité permanent de la Convention de Berne ;

Prie les autorités tchèques et autrichiennes d'examiner les onze recommandations suivantes :

Recommandations relatives à l'implantation de parcs d'éoliennes

1. dans tout projet de construction d'éoliennes envisagées à proximité (c'est-à-dire dans un rayon de 12 - 15 km) du Parc national de Thayatal ou du Parc national de Podyjí, collecter des données ornithologiques sur une période d'au moins une année. D'autres données, par exemple sur l'activité des chauves-souris et sur les couloirs de migration d'oiseaux ou de mammifères, devraient également être collectées par des acteurs appropriés, sous la coordination des autorités des parcs nationaux. Rendre publiques toutes les données en vue d'être examinées dans le cadre d'une étude d'impact sur l'environnement du projet envisagé ;

2. étant donné l'importance des paysages dans la zone frontalière entre l'Autriche et la République tchèque procéder, dès que de l'argent sera disponible à cette fin (de la part des autorités régionales ou locales) à une évaluation du caractère du paysage non seulement dans les deux parcs nationaux et leurs zones tampon, mais aussi dans les espaces qui entourent ces deux parcs ;
3. toutes les autorités devraient utiliser les orientations énoncées dans le document de la Convention de Berne intitulé *Parcs d'éoliennes et oiseaux: analyse actualisée de l'impact des parcs d'éoliennes sur les oiseaux, et bonnes pratiques en matière de planification intégrée et d'évaluation d'impact* (T-PVS/Inf (2013) 15) ;

#### Recommandations concernant la rivière Thaya/Dyje

4. poursuivre les efforts visant à rétablir un « bon potentiel écologique » de la rivière au sens de la Directive cadre sur l'eau. Cet objectif implique d'améliorer les populations de poissons et de veiller à ce que la présence de bois mort (débris ligneux de grande taille) dans la rivière soit encouragée et surveillée ;
5. maintenir le débit minimum du cours d'eau à un niveau aussi élevé que possible. Les minima actuels de  $2,8 \text{ m}^3 \text{ sec}^{-1}$  (en été) et de  $3,3 \text{ m}^3 \text{ sec}^{-1}$  (en hiver) doivent être conservés et devraient être imposés par la loi. Il ne faut jamais permettre au débit de descendre en dessous de ces minima, hormis en période de nécessité absolue (par exemple en cas de sécheresse prolongée), auquel cas il doit faire l'objet d'un accord entre le Parc national de Podyjí, la société E.ON et les administrations pertinentes des gouvernements national, régional et local ;
6. éviter les fortes montées des eaux dans la mesure du possible et où c'est compatible avec l'exploitation de la centrale hydroélectrique. Les exploitants du barrage de Vranov sont invités à faire tout leur possible pour éviter les augmentations brutales du débit et pour que les montées en puissance se fassent plus graduellement. Hormis en cas d'inondation, il est préférable de ne pas faire fonctionner simultanément les trois turbines à pleine puissance ;

#### Recommandations concernant les poissons et la pêche

7. à court terme, encourager la coopération des administrations des deux parcs nationaux entre elles et avec les associations de pêcheurs pour définir l'ampleur des repeuplements annuels de truites communes, rechercher les maladies dans les stocks avant tout repeuplement, et vérifier la provenance des jeunes truites destinées à être relâchées. Elles sont également invitées à se mettre d'accord pour introduire ou non de jeunes ombres. À terme, il serait toutefois dans l'intérêt du caractère naturel de la rivière que cessent progressivement les repeuplements pour toutes les espèces de poissons. Tout nouveau lâcher de truites arc-en-ciel ou de truites mouchetées devrait être interdit entre le barrage de Vranov et celui de Znojmo ;
8. étant donné la collaboration étroite qui existe entre les administrations des deux parcs nationaux, il serait très profitable que les deux soient consultés par le Ministère tchèque de l'Agriculture avant toute décision sur la gestion de la pêche dans le Parc national de Podyjí ;
9. faire reconsidérer les zones de pêche Dyje 12, 13 et 14 par les autorités tchèques. Il serait très profitable pour les deux parcs nationaux que la pêche cesse progressivement dans la zone Dyje 13 (située à la frontière entre l'Autriche et la République tchèque) ;
10. encourager les autorités des parcs nationaux à faire périodiquement l'inventaire des stocks de poissons en coopération avec les parties prenantes concernées. La gestion des stocks de

poissons pourrait alors être décidée sur la base des conclusions de ces inventaires. Il est souhaitable que les conclusions de tous les inventaires et recherches soient, indépendamment de ceux qui les ont financés, mises à la disposition du public afin que de telles données puissent être exploitées dans l'intérêt de toutes les parties prenantes;

11. envisager la construction d'une passerelle à poissons le long du barrage de Znojmo pour relier la section de Vranov-Znojmo de la rivière et son cours en aval de Znojmo.

## **Avis élaboré suite à l'évaluation exceptionnelle sur les lieux dans le Parc national de la forêt de Bavière (Allemagne) - et projet de résolution annexé**

### **Avis**

#### **du Groupe de spécialistes sur le Diplôme européen des espaces protégés suite à l'évaluation exceptionnelle sur les lieux dans le Parc national de la forêt de Bavière (Allemagne)**

Suite à l'examen du rapport établi par l'expert à l'issue de l'évaluation exceptionnelle sur les lieux, dont l'objectif était de mesurer les conséquences possibles sur la diversité biologique du parc d'un gigantesque projet éolien envisagé à proximité, y compris les éventuels impacts cumulatifs en cas de nouvelles implantations d'éoliennes dans le secteur, le Groupe de spécialistes :

- (a) prend note des conclusions du rapport de l'expert indépendant et des recommandations qu'il énonce ;
- (b) soumet au Comité permanent de la Convention de Berne, via le Bureau, le présent avis assorti d'une condition et de cinq recommandations à l'Etat partie, et propose que le Groupe de spécialistes soit chargé du suivi de leur mise en œuvre par le biais des rapports annuels :

Condition :

1. aucune implantation de parc d'éoliennes ne doit être autorisée sans étude préalable d'impact sur l'environnement garantissant que les valeurs naturelles qui ont justifié l'octroi du Diplôme européen des Espaces protégés au Parc national de la forêt de Bavière ne seront pas affectées de manière significative.

Recommandations :

1. dans le cadre de la poursuite du projet de parc d'éoliennes, collecter pendant au moins un an des données sur les oiseaux nicheurs potentiellement menacés par l'impact des éoliennes à l'intérieur et aux abords des secteurs où la faisabilité de l'implantation de ces engins a été approuvée (notamment Vorranggebiet 43, mais aussi 100/101/102 et 52). Intégrer les données existantes à cette étude;
2. de même, analyser et présenter les données existantes sur les chauves-souris du même secteur, et les compléter par de nouvelles données collectées sur au moins un an ;
3. analyser les données existantes, y compris télémétriques et autres sur le lynx signalant les sites de reproduction et de repos de ces animaux à l'intérieur et aux alentours du parc national, et les présenter en vue du développement ultérieur du projet éolien. Etant donné que les habitats des rochers sont extrêmement importants pour élever les jeunes, il convient d'accorder une attention particulière à l'utilisation de ces habitats aux alentours du parc national ;
4. procéder, compte tenu de l'importance de cet aspect, à une évaluation du caractère du paysage au voisinage du parc, et notamment dans le secteur prévu pour l'implantation du parc d'éoliennes ;
5. puiser des orientations dans le document de la Convention de Berne "*Parcs d'éoliennes et oiseaux: analyse actualisée de l'impact des parcs d'éoliennes sur les oiseaux, et bonnes pratiques en matière de planification intégrée et d'évaluation d'impact*" (T-PVS/Inf (2013) 15).

\*\*\*

Le Comité permanent peut également charger le Secrétariat de la Convention de Berne d'élaborer quelques orientations sur les parcs d'éoliennes et le paysage, sur le modèle du document *Parcs d'éoliennes et oiseaux: analyse actualisée de l'impact des parcs d'éoliennes sur les oiseaux, et bonnes pratiques en matière de planification intégrée et d'évaluation d'impact* (T-PVS/Inf (2013) 15).

## **Projet de résolution élaboré suite à l'évaluation exceptionnelle sur les lieux dans le Parc national de la forêt de Bavière (Allemagne) - pour proposition éventuelle par le Comité permanent au Comité des Ministres**

### **Documents CM**

**CM(2015)**

---

**...réunion, ....2015**  
Développement durable

Comité permanent de la Convention de Berne  
Groupe de spécialistes sur le Diplôme européen des espaces protégés  
(T-PVS/DE)

---

**Projet de résolution CM/ResDip(2015) ...**  
**faisant suite à l'évaluation exceptionnelle sur les lieux dans**  
**le Parc national de la Forêt de Bavière (Allemagne)**

*(adoptée par le Comité des Ministres le ... 2015*  
*lors de la ... réunion des Délégués des Ministres)*

Le Comité des Ministres, en vertu de l'article 15.a du Statut du Conseil de l'Europe,

Vu la Résolution (65)6 instituant le Diplôme européen pour certains paysages, réserves et monuments naturels protégés, telle qu'amendée par la Résolution CM/ResDip(2008)1 concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés ;

Considérant le rapport de l'expert tel que présenté à la réunion du Groupe de spécialistes sur le Diplôme européen des espaces protégés le 13 mars 2015 ;

Compte tenu des propositions présentées par le Comité permanent de la Convention de Berne ;

Prie les autorités allemandes de prendre les mesures de protection appropriées pour garantir que les valeurs naturelles qui ont justifié l'octroi du Diplôme européen des Espaces protégés au Parc national de la forêt de Bavière ne soient pas affectées de manière significative par le projet d'implantation de parc d'éoliennes ;

Prie les autorités allemandes de procéder, avant d'autoriser toute implantation de parcs d'éoliennes, à une étude d'impact sur l'environnement appropriée pour veiller à ce qu'elle n'engendre pas de graves dommages pour le parc, ce qui pourrait entraîner le retrait du Diplôme européen des Espaces protégés ;

Prie les autorités allemandes d'examiner les cinq recommandations suivantes :

1. dans le cadre de la poursuite du projet de parc d'éoliennes, collecter pendant au moins un an des données sur les oiseaux nicheurs potentiellement menacés par l'impact des éoliennes à l'intérieur et aux abords des secteurs où la faisabilité de l'implantation de ces engins a été approuvée (notamment Vorranggebiet 43, mais aussi 100/101/102 et 52). Intégrer les données existantes à cette étude ;

2. de même, analyser et présenter les données existantes sur les chauves-souris du même secteur, et les compléter par de nouvelles données collectées sur au moins un an ;
3. analyser les données existantes, y compris télémétriques et autres sur le lynx signalant les sites de reproduction et de repos de ces animaux à l'intérieur et aux alentours du parc national, et les présenter en vue du développement ultérieur du projet éolien. Étant donné que les habitats des rochers sont extrêmement importants pour élever les jeunes, il convient d'accorder une attention particulière à l'utilisation de ces habitats aux alentours du parc national ;
4. procéder, compte tenu de l'importance de cet aspect, à une évaluation du caractère du paysage au voisinage du parc, et notamment dans le secteur prévu pour l'implantation du parc d'éoliennes ;
5. puiser des orientations dans le document de la Convention de Berne intitulé "*Parcs d'éoliennes et oiseaux: analyse actualisée de l'impact des parcs d'éoliennes sur les oiseaux, et bonnes pratiques en matière de planification intégrée et d'évaluation d'impact*" (T-PVS/Inf (2013) 15).

## Annexe V – Projet de résolution sur le retrait du DE

### **Projet de résolution sur le retrait du Diplôme européen des espaces protégés du Parc national de Poloniny (République slovaque) - pour proposition éventuelle par le Comité permanent au Comité des Ministres**

## **Documents CM**

CM(2015)

---

**...Réunion, ....2015**  
Développement durable

Comité permanent de la Convention de Berne  
Groupe de spécialistes sur le Diplôme européen des espaces protégés  
(T-PVS/DE)

---

**Projet de résolution CM/ResDip(2015) ...  
sur le retrait du Diplôme européen des espaces protégés octroyé au  
Parc national de Poloniny (République slovaque)**

*(adoptée par le Comité des Ministres le ... 2015 lors de la ... réunion des Délégués des Ministres)*

Le Comité des Ministres, en vertu de l'article 15.a du Statut du Conseil de l'Europe,

Vu la Résolution (65)6 instituant le Diplôme européen pour certains paysages, réserves et monuments naturels protégés, telle qu'amendée par la Résolution CM/ResDip(2008)1 concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés ;

Eu égard à la Résolution CM/ResDip(2012)19 sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé au Parc national de Poloniny ;

Considérant le rapport de l'expert<sup>7</sup> présenté en 2013 lors de la réunion annuelle du Groupe de spécialistes sur le Diplôme européen des espaces protégés et l'Avis soumis la même année par le Groupe de spécialistes au Bureau et au Comité permanent de la Convention de Berne ;

Prenant note du rapport de la réunion tenue par le Groupe de spécialistes sur le Diplôme européen des espaces protégés en 2015<sup>8</sup>, qui conclut à l'absence de progrès significatif dans l'adoption des mesures demandées dans son Avis de 2013 ;

Vu l'Article 8 1.c de la Résolution CM/ResDip(2008)1 concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés ;

Compte tenu des propositions présentées par le Comité permanent de la Convention de Berne ;

Décide de retirer le Diplôme européen des espaces protégés octroyé au Parc national de Poloniny avant l'expiration de sa période de validité.

---

<sup>7</sup> Le rapport de l'expert a été présenté le 26 mars 2013 et est disponible sous la référence T-PVS/DE (2013) 5

<sup>8</sup> Ce rapport est disponible sous la référence T-PVS/DE (2015) 09

## **Avis concernant le Parc national de Poloniny, adopté par le Groupe de spécialistes réuni le 26 mars 2013**

### **Avis**

#### **du Groupe de spécialistes sur le Diplôme européen des espaces protégés, suite au rapport de l'évaluation exceptionnelle réalisée dans le Parc national de Poloniny**

Suite à l'examen du rapport établi par l'expert indépendant à l'issue de l'évaluation exceptionnelle organisée dans l'Espace diplômé dans le but (1) d'analyser les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des conditions dont le dernier renouvellement était assorti en 2008 et (2) de discuter les problèmes rencontrés avec les partenaires locaux, le Groupe d'experts :

1. prend note des conclusions du rapport de l'expert indépendant et du calendrier qu'il propose pour l'adoption, par les autorités nationales, de mesures de protection ;
2. prend acte du travail réalisé par les agents du Parc national ;
3. convient que tous les sites récompensés par le Diplôme devraient faire l'objet de pratiques de gestion exemplaires ;
4. prend la mesure de la gravité de la situation, notamment du point de vue de la longue absence de plan de gestion pour le Parc national de Poloniny ;
5. déplore de ne pas avoir reçu, depuis la date de l'évaluation exceptionnelle, de réponse officielle de la part des autorités nationales concernant la validation d'un projet pilote qui devrait être mis en œuvre dans le cadre d'une coopération entre les ministères concernés (Environnement, Agriculture et Aménagement du territoire) ;
6. estime qu'il convient que le Comité permanent de la Convention de Berne recommande au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe de prier les autorités Slovaques de prendre les mesures nécessaires pour réaliser les conditions dans un délai d'un an ; et
7. recommande vivement que, si les mesures nécessaires ne sont pas prises dans les délais impartis, le Comité permanent propose le retrait du Diplôme européen avant l'expiration de sa période de validité.